

## **Réforme des Bourses sur Critères Sociaux : une avancée significative mais toujours insuffisante contre la précarité étudiante**

Alors que, depuis des années maintenant, notre réseau ne cesse d'alarmer sur **l'urgence d'une réforme des bourses sur critères sociaux** face à une précarité estudiantine toujours grandissante. Nous participons activement, depuis octobre dernier, aux consultations sur la vie étudiante lancées par le Ministère. Aujourd'hui, nous nous réjouissons d'une **première avancée majeure vers une réforme structurelle** et à la hauteur de l'urgence sociale.

Ce mercredi 29 mars, la ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, Sylvie Retailleau, a annoncé la première partie de la réforme des bourses sur critères sociaux pour la rentrée prochaine. Ce sont **500 millions d'euros supplémentaires qui ont été annoncés, soit une enveloppe historique depuis la création de ce système d'aide sociale**. Cette enveloppe représente une victoire sans pareille.

**Ce sont plus de 35 000 étudiants et étudiantes qui vont devenir boursiers et boursières.** 140 000 jeunes basculeront à l'échelon supérieur. L'ensemble des bourses sera ainsi revalorisé de plus de 370 euros par an. Enfin, c'est une suppression partielle de l'effet de seuil qui a également été annoncée par la ministre.

**Ces victoires sont significatives mais ne signent pas la fin de la bataille pour l'éradication de la précarité étudiante.** En effet, la suppression partielle de l'effet de seuil ne permet toujours pas d'atteindre une réelle équité. **L'ARES défend une universalisation du système de bourse, permettant l'accès à l'enseignement supérieur à toutes et tous.** De plus, il est temps que les bourses prennent en compte la situation personnelle de l'étudiant et non celle de ses parents. Elles doivent aussi prendre en compte la situation géographique des étudiants, cette territorialisation permettrait alors d'inclure le contexte économique du lieu de résidence, contexte extrêmement disparate sur l'ensemble du territoire métropolitain et ultramarin français.

**Le réseau de l'ARES reste force de propositions pour avancer sur la seconde phase de cette réforme structurelle et continuera à se mobiliser pour défendre les intérêts physiques et moraux de l'ensemble de la population étudiante.**

### Contacts :

- Alexandre IRAND - Président : [presidence@fede-ares.org](mailto:presidence@fede-ares.org) - 06.38.75.02.96
- Mylène SCHROER - Vice-Présidente en charge des Affaires Sociales : [mylene.schroer@fede-ares.org](mailto:mylene.schroer@fede-ares.org) - 07.78.56.08.00